

Compte-rendu réunion CCAS du 30/06/2020

Participants :

Élus : Daniel MIDON, Emmanuel BAROTTE, Dominique DUCHANOY, Nadia GIRARDET, Marie-Edith MOREL, Monique PATENAY, Catherine SCHMITT, Paul VILCOT

Représentants d'association ou personnes qualifiées : Denis ALEXANDRE, Myriam BARTHEL, Bernadette CAVANNA, Brigitte MARTIN, Claude PERIN, Véronique VILCOT

Excusées : Nathalie GRANDMOUGIN, (pouvoir Catherine SCHMITT), Brigitte MARTIN

Ordre du jour :

- Présentation des membres et rôle du CCAS
- Élection du vice-président
- Nomination des membres bénévoles
- Délibérations :
 - aide d'urgence,
 - prime naissance,
 - prime transport des collégiens,
 - adhésion UNCCAS,
 - adhésion FSL,
 - liste des dépenses inscrites au compte 6232 (fêtes et cérémonies)
- Bilan 2014/2020
- Objectifs 2020/2026
- Questions diverses

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, le Maire demande une minute de silence en mémoire à M. Bernard GUEUDIN, membre du CCAS durant de nombreuses années. Son épouse a adressé une carte de remerciements au CCAS.

Puis, Catherine SCHMITT remercie les membres du CCAS précédent pour leur participation active et leur implication au sein de cette instance : Corine MANGIN, Claudine MONTERRIN, Philippe MANGIN.

I) Présentation des membres et rôle du CCAS

Chacun se présente. Comme le précise la réglementation, le maire est président de droit du CCAS. La composition est définie paritairement entre les membres élus issus du Conseil Municipal et les bénévoles représentants d'associations ou personnes qualifiées. Le maire et l'adjointe chargée des affaires sociales ont fait le choix de solliciter prioritairement les membres du CCAS précédent en raison de leur investissement au sein de la commune.

Monique PATENAY a été nommée conseiller délégué ; elle a en charge les demandes d'aide sociale afin d'orienter les demandeurs vers les services adéquats et elle participera aux réunions de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS). Elle rendra compte de son action au président et à la vice-présidente et fera une synthèse des réunions au CCAS.

Le rôle du CCAS est rappelé : il s'agit d'apporter une aide aux personnes en difficulté quel que soit leur âge. Le CCAS n'est pas dédié uniquement aux personnes âgées.

Le budget du CCAS est de 20 714,95 € constitués de 9000 € de subvention de la commune, de 33% des concessions du cimetière et du report d'un excédent annuel. Il a été voté en séance du 18 février 2020.

II) Élection du vice-président

Catherine SCHMITT, adjointe, est candidate à la vice-présidence. Le vote est à bulletin secret. 14 votants, 14 bulletins : 13 pour et un blanc
Catherine SCHMITT est élue vice-présidente.

III) Nomination des membres bénévoles

Sont nommés comme membres bénévoles du CCAS :
Denis ALEXANDRE, Bernadette CAVANNA, Nathalie GRANDMOUGIN, Myriam BARTHEL, Brigitte MARTIN, Claude PERIN, Véronique VILCOT
Bernadette CAVANNA et Claude PERIN sont membres d'une association représentant des personnes âgées.

Avis favorable à l'unanimité

IV) Délibérations

Plusieurs délibérations sont à prendre au cours de cette première réunion :

- Aide d'urgence :

Catherine SCHMITT demande l'autorisation d'engager une dépense à hauteur de 200 € maximum dans le cadre d'une aide d'urgence sans solliciter l'avis des membres. Elle référera à la réunion suivante du montant et des motivations de cet engagement.

Avis favorable à l'unanimité.

- Prime à la naissance

Le précédent CCAS a instauré une prime à la naissance de 40€ sur envoi d'un RIB à la commune. La remise de la prime est faite symboliquement lors du repas des aînés. Les membres sont sollicités pour maintenir cette prime et déterminer son montant :

Avis favorable à l'unanimité pour un montant de 50€

- Transport scolaire des collégiens :

Le CCAS octroie une prime équivalente à 50 % du coût des transports scolaires des collégiens (collège de Golbey et collège de Thaon les Vosges pour ceux qui sont en classe spéciale). Discussion sur les enfants scolarisés dans d'autres collèges et interrogation sur les transports des lycéens : cela fera l'objet d'une réunion ultérieure.

En 2020/2021, le coût du transport est de 90€ pour les 3 trimestres. Proposition d'attribuer 50 % du coût annuel soit 45€ à la demande des parents sur justificatif de la carte de transport. Une information sera faite dans le prochain numéro de Forges'Actu,

Avis favorable à l'unanimité pour 45€.

- Adhésion à l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS)

Le CCAS a adhéré au cours du précédent mandat à l'UNCCAS pour un coût annuel de moins de 100 €. Cela permet d'avoir des informations, un accès internet et une revue mensuelle. Vérifier avec l'UNCCAS si la revue peut être transmise en version numérique.

Avis favorable à l'unanimité pour poursuivre l'adhésion à l'UNCCAS.

- Adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL) :

Jusqu'à présent la commune adhère au FSL géré par le Conseil Départemental et la CAF pour un coût annuel de 250 €. Cela permet à des Forgerons de bénéficier d'aides sous forme de prêt, ou subventions pour aider à payer des factures d'énergie essentiellement. Entre janvier et octobre 2019, 10 foyers forgerons ont bénéficié d'aides pour un montant de global de 2000 €.

Avis favorable à l'unanimité pour l'adhésion au FSL

- Liste des dépenses inscrites au compte 6232 (fêtes et cérémonies)

Afin que la Trésorerie règle les dépenses de ce compte il est obligatoire de les définir. Proposition d'inscrire les dépenses liées aux diverses cérémonies : fleurs, apéritifs, repas des aînés, accueil des nouveau-nés,,,

Avis favorable à l'unanimité.

V) **Bilan 2014/2020**

Le CCAS est peu sollicité pour des aides à personnes en difficulté. Une à deux demandes chaque année en moyenne.

L'action du CCAS était traditionnellement orientée vers les personnes âgées. Les membres du précédent mandat avaient souhaité associer d'autres tranches d'âge de la population en instaurant une prime naissance et des subventions pour des camps ou séjours de vacances pour enfants et adolescents.

Outre ces actions, le CCAS a mis en place:

- Cours informatiques pour les seniors
- Visites à domicile des personnes âgées, fragiles et isolées en binôme par 6 visiteurs bénévoles ; une charte définissant les règles a été établie
- Choix entre colis et repas pour les plus de 75 ans
- Organisation du repas pour les plus de 70 ans (antérieurement 65 ans)
- Portage du colis pour les plus de 75 ans qui n'ont pas participé au repas, sur inscription
- Ateliers du bien vieillir
- Financement à hauteur d'un euro des masques distribués à la population (environ 1600 masques distribués). La facture étant adressée à la mairie, le CCAS ne peut régler directement sa contribution ; elle viendra en déduction de la subvention communale.
- Accompagnement de personnes à un salon sur l'autonomie
- Essai de sortie pour les seniors : une tentative qui n'a pas eu de succès
- Soutien pendant la pandémie de personnes isolées : courses, appels téléphoniques...

I) **Projets 2020/2026**

Les membres sont sollicités pour orienter les actions pour les 6 années à venir :

- Poursuite des actions mises en place antérieurement
- Poursuite des visites à domicile, actualiser la liste des personnes à visiter.
- Associer le Conseil des Jeunes à certaines actions du CCAS
- Colis ou repas à partir de 70 ans ? Évaluer le nombre de personnes concernées et en discuter lors d'une prochaine réunion
- Repas 2020 prévu le 8 novembre, à décider ultérieurement du maintien ou des modalités
- Enquête sociale à envisager comme le veut la réglementation des CCAS : analyse des besoins sociaux relancée dans le cadre de la pandémie, réfléchir aux modalités
- Enquête sur les besoins des seniors, faite en 2019 : actions à mettre en place
- Stage de conduite pour les personnes âgées (proposition d'ADAVIE)
- Établir un règlement intérieur du CCAS : préparation par un groupe de travail

I) **Questions diverses**

- Plan de prévention des risques
Dans le cadre du plan canicule annuel, la liste des personnes fragiles doit être actualisée. L'information a été faite via le FORGES'ACTU de juin 2020.
Le CCAS assure une surveillance accrue auprès de ces personnes. Les intervenants à domicile engagent les personnes fragiles à s'inscrire.

C. SCHMITT